

Mutations et carrière

MOUVEMENT INTRA 2015 : DU MIEUX MAIS EN TROMPE-L'ŒIL !

Le bilan du mouvement intra 2015 est mitigé.

La mobilité des participants est incontestablement améliorée grâce à la réinjection de plusieurs centaines de postes auparavant bloqués pour des stagiaires à temps plein. Cette avancée est à mettre à l'actif du combat conduit par le SNES-FSU et la profession pour obtenir le rétablissement du principe du stage en alternance pour l'ensemble des néo-recrutés, (même si la hauteur de la décharge est encore insuffisante : un mi-temps au lieu de 2/3 de temps).

Mais les créations de postes, à peine 105 dans l'académie pour 4700 élèves en plus, soit un poste pour 45 élèves, sont notoirement insuffisantes pour compenser la hausse des effectifs et améliorer les conditions de travail fortement détériorées par les suppressions massives de l'ère Sarkozy (- 3021 emplois).

A cela s'ajoute la tentative récurrente et inacceptable de soumettre dans l'académie les postes en REP+ à un recrutement local au mépris des droits des collègues, en dehors de tout contrôle des élus et de tout cadrage national.

Les élus du SNES-FSU ont obtenu la réinjection de 12 postes indûment bloqués pour qu'ils soient pourvus dans le cadre des règles communes mais le Recteur a maintenu le blocage de 5 autres postes, privant autant de collègues d'une affectation à laquelle leur donnaient droit leurs vœux et barèmes.

Enfin, le mouvement révèle la gravité de la crise du recrutement et ses conséquences sur le fonctionnement du Second degré. Le potentiel de titulaires sur zone de remplacement dans nombre de disciplines continue de fondre (200 TZR en moins en lettres modernes, 36 en sciences physiques...): l'académie perd 1000 TZR et n'en compte plus que 2000.

Dans le même temps, l'inflation de postes vacants dans plusieurs disciplines s'accélère contribuant à les fragiliser davantage (de 48 à 94 postes vacants en mathématiques, de 27 à 44 en économie gestion, de 39 à 50 postes en technologie, de 41 à 54 en lettres classiques...). Le département du Val-d'Oise se retrouve en position de rupture. Il

concentre ainsi 72 des 94 postes vacants en mathématiques.

Les conditions du remplacement seront donc particulièrement difficiles encore cette année : de nombreux TZR seront affectés dès la rentrée sur ces postes vacants.

A refuser de mettre en œuvre des pré-recrutements pour reconstituer les viviers aux concours et de revaloriser nos salaires pour rendre attractifs nos métiers, le Gouvernement prend donc la responsabilité d'asphyxier durablement le Second degré et d'enterrer définitivement la « priorité à l'Éducation » !

Pascale Boutet, Maud Ruelle-Personnaz, Mélanie Javaloyés,
Secteur Emploi



Lors des FPMA Intra 2015, les commissaires paritaires du SNES-FSU en lutte contre les blocages arbitraires de postes :

**« En REP+ comme partout :
un même droit à l'Éducation, un même droit au poste ! ».**



Frais de déplacement des TZR

Les textes qui déterminent les conditions d'affectation et d'indemnisation des titulaires de zone de remplacement prévoient le versement de frais de déplacement pour les TZR affectés à l'année dans un ou des établissement(s) situé(s) hors de la commune de leur établissement de rattachement et des communes limitrophes, et hors de leur commune de résidence personnelle (et des communes limitrophes). Suite aux nombreuses interventions de la section académique et aux recours gagnés devant le Tribunal administratif par les collègues accompagnés par le SNES-FSU, le Rectorat s'était engagé à se mettre enfin en conformité avec la loi et à verser ces frais de déplacement aux TZR concernés. Pourtant, la nouvelle circulaire datée du 31 août 2015 ne va pas dans ce sens. **Le SNES Versailles intervient à nouveau pour obtenir le respect des droits de tous les collègues et le versement des sommes dues.**



Hors-classe des certifiés

La CAPA hors-classe pour les certifiés s'est déroulée le 6 juillet 2015. Les élus du SNES y sont intervenus pour faire modifier des avis défavorables de chef d'établissement ou d'IPR qui écartaient injustement des collègues de la hors-classe.

Le barème du dernier promu était de **126 points** (17 ans d'ancienneté de corps comme critère de départage).

Depuis plusieurs années, le barème obtenu dans l'Académie prend essentiellement en compte l'ancienneté dans le 11^{ème} échelon, ce qui permet à la quasi-totalité des collègues de pouvoir accéder à la hors-classe et partir à la retraite avec une pension calculée sur l'indice 783 et non 657. Cette année encore, la quasi-totalité des collègues au 11^{ème} échelon, sans avis défavorable, a été promue ainsi que plusieurs collègues au 10^{ème} échelon.

Vous trouverez tous les éléments d'informations concernant cette CAPA sur notre site :

<http://www.versailles.snes.edu/spip.php?article3607>

Retrouvez sur notre site www.versailles.snes.edu
le compte-rendu de toutes les CAPA et FPMA
(avancement d'échelon, hors-classe des agrégés, listes
d'aptitude pour l'accès aux corps des certifiés et agrégés,
congé formation, phase d'ajustement des TZR...).